



Programme de contrôle de la conformité et d'application de la législation

2020, rapport de synthèse annuel

Contexte

Les administrations portuaires canadiennes sont l'autorité chargée de délivrer les permis pour les terres et les eaux portuaires fédérales depuis l'introduction de la loi sur la protection de l'environnement de la *loi maritime du Canada* en 1998 et, en tant qu'autorité fédérale, nous procédons à l'examen environnemental des projets conformément à l'article 82 de la *loi sur l'évaluation des incidences*.

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser utilise son propre processus d'examen des projets et de l'environnement (PER) pour s'acquitter de ses responsabilités fédérales en vertu de la *Loi maritime du Canada* et de la *Loi sur les études d'impact*, en examinant soigneusement les effets potentiels de tous les projets de développement proposés sur les terres et les eaux fédérales avant de déterminer si un projet doit être mis en œuvre. Si un projet proposé est approuvé, un permis de projet sera délivré avec des conditions. Le titulaire du permis doit se conformer à la portée et aux conditions énoncées dans le permis de projet.

Dans le cadre du programme de contrôle de la conformité et d'exécution (CME), les projets sont contrôlés par rapport aux conditions du permis et des mesures d'exécution sont prises pour les projets non conformes ou les travaux non autorisés. Les travaux non autorisés sont des travaux ou des activités entrepris sans le permis de projet requis, ou des travaux entrepris qui dépassent la portée des travaux autorisés dans le permis de projet.

Vue d'ensemble du programme de contrôle de la conformité et d'application de la législation

Nous avons actualisé notre approche du contrôle de la conformité et de l'application de la législation afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Formaliser les attentes en matière de respect des permis
- Contrôler plus efficacement le respect des conditions d'autorisation
- Communiquer plus efficacement avec les demandeurs/titulaires de permis
- Garantir des réponses équitables, cohérentes et transparentes en cas de non-respect des règles d'autorisation

Depuis le lancement du programme en 2018, nous avons informé les détenteurs de permis et les locataires sur le programme CME et avons travaillé en étroite collaboration avec les détenteurs de permis pour les aider à comprendre et à résoudre les cas de non-conformité avec les conditions du permis du projet.

Statistiques sur les programmes de FMC

Le tableau ci-dessous résume le nombre de permis délivrés par l'autorité portuaire au cours du quatrième trimestre de 2020 et les activités de vérification de la conformité menées au cours de cette période :

Catégorie de permis	Nombre de permis délivrés	Projets en cours de construction	Quatrième trimestre Activités de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire :	
			Visites de sites*	Examens des rapports : auto-rapports, IM & Rapports EM
Permis de catégorie A	23	Données non disponibles	0	0
Permis de catégorie B	11		1	29
Permis de catégorie C	0	13	4	20
Permis de catégorie D	0		0	33
Projets désignés permis	0		0	27
Potentiellement œuvres non autorisées	N/A	N/A	1	N/A

*Les visites du site de l'autorité portuaire ont été réduites le 16 mars 2020 en raison de COVID-19.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de permis délivrés par l'autorité portuaire en 2020 et les activités de vérification de la conformité menées cette année :

Catégorie de permis	Nombre de permis délivrés	Projets en cours de construction	Activités annuelles de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire :	
			Visites de sites*	Examens des rapports : auto-rapports, IM & Rapports EM
Permis de catégorie A	123	Données non disponibles	1	0
Permis de catégorie B	50		1	102
Permis de catégorie C	2	16	10	126
Permis de catégorie D	0		0	158
Permis pour les projets désignés	0		0	83
Potentiellement œuvres non autorisées	N/A	N/A	3	N/A

*Les visites du site de l'autorité portuaire ont été réduites le 16 mars 2020 en raison de COVID-19.

Les activités de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

- Examen de bureau des rapports d'auto-évaluation soumis par les détenteurs de permis indiquant le degré de conformité à chaque condition de leur permis.
- Examen des rapports de surveillance environnementale soumis par les détenteurs de permis qui fournissent des informations sur la surveillance environnementale régulière effectuée sur le site pour assurer la cohérence avec le plan de gestion environnementale de la construction du projet et les conditions du permis.

- Examen des rapports de suivi indépendants soumis par l'observateur indépendant pour les projets de la catégorie D et les projets désignés.
- Visites de sites

Mesures d'exécution

Le tableau ci-dessous présente un résumé des mesures d'exécution qui ont été émises ou résolues au cours du quatrième trimestre de 2020.

Résumé des mesures d'exécution

Titulaire du permis / promoteur	Projet	PER nombre	Catégorie de	Mesures d'exécution		Statut
				Outil utilisé	Date d'émission	
Fibreco Export Inc.	Amélioration du terminal Fibreco Projet	16-268-1	C	Ordonnance de rectification	Août 2019	Retour à la conformité Décembre 2020.
661010 B.C. Ltd.	Bill's Marina - 35 Vessel Marina	Examen préliminaire - 17-216	B	Ordre de restauration	octobre 2019	Levée de l'ordre de restauration Décembre 2020
Autorité portuaire de Vancouver-Fraser	Arbuste de Brownsville et Enlèvement des ordures	17-148	B	Ordre de restauration	Avril 2018	Retour à la conformité Octobre 2020.
Amix Salvage & Sales Ltd	Démolition de bâtiments	19-124	B	Ordre d'arrêt des travaux	Juillet 2019	Pas d'autres mesures d'exécution sera poursuivie.

16-268-1 : Fibreco Export Inc.

Un ordre de correction a été émis à l'encontre de Fibreco Export Inc. le 13 août 2019, la VFPA ayant appris que Fibreco Export Inc. avait effectué des travaux non autorisés en installant plusieurs remorques de construction temporaires et l'équipement de construction connexe, et en améliorant les défenses de leur poste d'amarrage. Fibreco Export Inc. a réglé tous les problèmes en suspens et l'ordre de correction a été exécuté le 4 décembre 2020.

Examen préliminaire 17-216 : 661010 B.C. Ltd

Un ordre de remise en état a été émis à l'encontre de 661010 B.C. Ltd le 3 octobre 2019 pour l'installation de flotteurs sans l'autorisation requise. L'autorité portuaire a levé l'ordre de remise en état le 7 décembre 2020.

15-012 : VFPA Brownsville

Un ordre de restauration a été délivré à l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser le 22 mai 2018, décrivant les exigences en matière de contrôle de l'érosion et des sédiments, d'archéologie, d'impacts sur les zones riveraines et sur les oiseaux migrateurs. L'ordre a été largement respecté en 2018. Un don a été fait à la Société canadienne pour la conservation de la nature le 19 octobre 2020, satisfaisant ainsi la composante restante de l'ordre de restauration.

19-124 Amix Salvage & Sales Ltd.

Un ordre d'arrêt des travaux a été délivré à Amix Salvage & Sales Ltd le 19 juillet 2019, car plusieurs démolitions de bâtiments étaient en cours au 12021 Musqueam Drive, Surrey, sans l'autorisation requise de la VFPA. Comme l'entreprise n'est plus locataire à cet endroit, l'autorité portuaire a décidé de ne pas poursuivre l'application de la loi.

Mise à jour des mesures d'exécution en cours

Une mise à jour des mesures d'exécution qui ont été émises par l'autorité portuaire en 2019 et 2020 et qui sont toujours en cours est présentée ci-dessous :

17-299 Westshore Terminals Limited Partnership

Un ordre de correction a été délivré à Westshore Terminals Limited Partnership le 24 septembre 2019, car l'APVF a appris que Westshore Terminals Limited Partnership n'avait pas fourni ses dessins signés et scellés, ni obtenu de permis de construire, ni fourni de dessins d'archives pour l'enceinte du système d'entraînement à fréquence variable du poste d'amarrage n° 2. La commande est en cours.

Plus d'informations

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser à l'adresse suivante

Téléphone : 604.665.9047

Courriel : eep@portvancouver.com